

Département du Vaucluse  
Commune de Monteux

DE/33/141/20241212/11



<b>EXTRAIT</b> <b>du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration</b> <b>du C.C.A.S. de Monteux</b> <b>Séance du 12.12.2024</b>		
Date de la convocation : 03.12.2024		L'an deux mille vingt-trois Et le jeudi 12 décembre 2024 à 17 heures 30
Nombre de Conseillers en exercice :	17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MONTEUX s'est réuni dans la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christophe MOURGEON, Vice-Président.
Présents :	10	<u>Membres élus</u> : Mesdames Chantal GONNET-OLIVI, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN; Messieurs Christophe MOURGEON, Simon BERTHE, Jean-Claude OBER
		<u>Membres nommés</u> : Mesdames Chantal SIMONNOT, Michèle MUNOZ, Martine CHABRAN, Josette BERNARDONI ; Monsieur André BRES
Absents excuses représentés :	6	Mesdames Rosa Lila HAMMACHE par madame Chantal GONNET-OLIVI Caroline PLATERO par madame Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Messieurs Jean-Yves GOAVEC par madame Michèle MUNOZ ; Mohammed AITANE par madame Martine CHABRAN Christophe NICKEL par Christophe MOURGEON; Michel TERRAS par madame Michèle MUNOZ
Absents excusés non représentés :	1	Messieurs : Christian GROS Président
Votants :	16	
Secrétaire de séance : Madame Chantal GONNET-OLIVI		

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU DE PERMANENCES DANS LE  
LOCAUX DU CCAS AU SERVICE SOCIAL DE LA CARSAT**

Monsieur le Vice-Président explique à l'Assemblée que dans le cadre du développement des partenariats et renforcement des collaborations avec les partenaires afin de faciliter le suivi des bénéficiaires sur le territoire communal, il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la signature d'une convention avec la CARSAT Sud-Est.

Cette convention prévoit la mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau de permanence dans les locaux du CCAS.

**Le Vice-Président** propose aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le Président ou le Vice-président à signer la convention avec l'ASEPT PACA.

**Le Conseil d'Administration**, Monsieur le Vice-Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE** la signature de la convention de partenariat avec l'ASEPT PACA.

**AUTORISE** le Président et/ou le Vice-président à signer la convention de partenariat avec l'ASEPT PACA.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Et ont signé au registre le Président Maire le Vice-Président et le secrétaire de séance. Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 20/12/2024

Publié le : 23/12/2024

Chantal GONNET-OLIVI  
Secrétaire de séance

Christophe MOURGEON  
Vice-Président